

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 30 septembre 2024

Date de publication précédente: 25 septembre 2020

No de fiche: 175F-14

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

723 FG Sprasolvo®

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Pénètre et détache la rouille, le tartre, la corrosion, la saleté, le graphite, etc., sans abîmer les substrats en métal, en bois, en plastique, ou les surfaces peintes. Pour le matériel des usines alimentaires et pharmaceutiques.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Aérosol inflammable, Catégorie 2, H223

Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16. Aucun

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

**Mentions de danger:**

H223

Aérosol inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

<b>Conseils de prudence:</b>	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Comme pour tous les produits contenant des solvants organiques, il faut faire attention de ne pas respirer un excès de vapeur. Ceci est particulièrement important dans un espace confiné ou dans des endroits à ventilation insuffisante.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Huile minérale blanche (pétrole)	65-75	8042-47-5	Asp. Tox. 1, H304
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité*	20-30	64742-48-9	Flam. Liq. 4, H227 Asp. Tox. 1, H304
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9	Press. Gas (Comp.), H280

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
<b>Contact avec l'épiderme:</b>	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
<b>Ingestion:</b>	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
<b>Protection des premiers secours:</b>	Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Ne pas ingérer. Il peut être dangereux pour le secouriste de pratiquer le bouche-à-bouche. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer leur irritation. Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et(ou) d'exploser si les vapeurs prennent feu. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Lavez-vous avant la manutention et après avoir mangé, bu, ou fumé.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Brouillard d'huile, minérale	SO	5 (inhalable)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	171*	1 200*
Dioxyde de carbone	5 000	9 000
	STEL:	
	30 000	54 000

\*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH .

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de spécification spéciale. En cas de dépassement des limites d'exposition, assurer une ventilation adéquate.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (type de filtre EN A/P2).

**Gants de protection:** Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc butyle).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	transparent	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	n'est pas défini
<b>Odeur</b>	odeur légère	<b>Solubilité dans l'eau</b>	négligeable
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	182 °C, produit seulement	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,83 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	50%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	< 0,01%
<b>Point éclair</b>	62 °C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	PM, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	aucune donnée disponible		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge.

**10.5. Matières incompatibles**

Métaux réactifs et agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel souffrant de maladies de la peau et des poumons est en général affecté par l'exposition.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 10 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

**Par voie cutanée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	DL50	> 3 160 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg

**Par inhalation:** Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Huile minérale blanche (pétrole)	CL50, rat, 4 h, aérosol	> 5 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Huile minérale blanche (pétrole)	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: Peut provoquer une irritation légère des yeux; compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Huile minérale blanche (pétrole)	Irritation des yeux	Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation de la peau: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, cobaye, références croisées	Non sensibilisant
Huile minérale blanche (pétrole)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique. Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:** Naphta lourd (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:** L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.  
**Autres informations:** Aucun

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CEr50 > 100 mg/l chez les espèces les plus sensibles). Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: NOEC chronique, Daphnia magna = 1 mg/l.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: devrait se dégrader rapidement dans l'air; biodégradation possible (biodégradabilité facile, eau, 28 jours: 31,3%, matériau similaire). Huile minérale: cette substance n'est pas facilement biodégradable selon les critères de l'OCDE mais elle est intrinsèquement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huile minérale: log Ko/e > 4.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Flotte sur l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: s'évapore rapidement dans l'air si elle est relâchée dans l'environnement. Huile minérale: mobilité faible prévue dans le sol.

### 12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer la matière absorbée et/ou les récipients à l'aide d'une installation autorisée appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

**RID/IMDG/OACI:** UN1950

**TMD:** UN1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**OACI:** AEROSOLS, FLAMMABLE

**IMDG:** AEROSOLS

**RID:** AEROSOLS, *FLAMMABLE*

**TMD:** AEROSOLS, *FLAMMABLE*

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**RID/IMDG/OACI:** 2.1

**TMD:** 2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

**RID/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

### 14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

### 14.8. Autres informations

**IMDG:** EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Flam. Aerosol 2, H223	Méthode fondée sur des données d'essais
Asp. Tox. 1, H304	Sur la base des composants et de la configuration de vaporisation

**Mentions H pertinentes:** H223: Aérosol inflammable.  
 H227: Liquide combustible.  
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Plus d'informations:** Aucun**Date de révision:** 30 septembre 2024**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 12.5, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.